



Bulletin d'adhésion individuel

Saison 2026/2027

Madame ☐

Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Né(e) le (jj/mm/aaaa) : / / à :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel domicile :

Tel portable : (Envoi de SMS infos de dernière minute)

Adresse e-mail :

(Les informations qui vous sont destinées sont transmises essentiellement par mail.

Elles sont également disponibles pour la plupart sur le site internet du club

<http://verneuilbadminton.fr>

☐ Je désire prendre la licence loisir. Cette licence est destinée aux joueurs souhaitant pratiquer le badminton principalement dans un cadre loisir. Son prix est de 95€. Elle comprend :

- La licence FFBAD
- L'accès à toutes les séances de jeu libre.
- La participation du club au coût des volants
- Cette licence ne donne pas droit à la prise en charge des frais d'inscription aux tournois. Elle est recommandée aux joueurs participant à **3 tournois maximum** au cours de la saison. Au-delà, il est conseillé d'opter pour la **Licence Compétiteur**.
- Prise en charge des Championnats Départementaux et Régionaux par le club.
- Possibilité de participer aux interclubs.



☐ Je désire prendre la licence compétiteur. Cette licence est destinée aux joueurs souhaitant pratiquer le badminton principalement dans un cadre compétiteur. Son prix est de 120€. Elle comprend :

- La licence FFBAD
- L'accès à toutes les séances de jeu libre.
- La participation du club au coût des volants
- La prise en charge de 70 % des frais d'inscription aux tournois, dans la limite de 50 € par saison, sur présentation d'un formulaire de demande de remboursement fourni par le club.
- Prise en charge des Championnats Départementaux et Régionaux par le club.
- Possibilité de participer aux interclubs.

☐ Option Entraînement dirigé. Son prix est de 30€ et ne peut être pris qu'au moment de la prise de licence.

Cette option permet de participer à des séances encadrées par un entraîneur diplômé.

Les entraînements auront lieu :

- **Le jeudi de 21 h 00 à 22 h 30 ;**
- **Deux fois par mois**, selon un calendrier communiqué par le club.

Cette option est ouverte à tous les licenciés, quel que soit le type de licence choisi.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter

☐ En cas de nouvelle inscription, je certifie avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le badminton ;

☐ Dans le cadre d'un renouvellement de licence, je certifie avoir rempli le questionnaire de santé « QS – SPORT »

☐ J'indique éventuellement (facultatif) mon ancien club, même > à 5 ans :

.....

Date et Signature :





Règlement Intérieur

Préambule : Toute adhésion à Verneuil Badminton suppose l'acceptation sans réserve des statuts, des règles de fonctionnement et le respect de ceux-ci.

TOUS LES DIRIGEANTS SONT DES BENEVOLES QUI S'EFFORCENT D'HONORER LEURS ENGAGEMENTS, MAIS CEUX-CI RESTENT TRIBUTAIRES DE LEUR VIE PERSONNELLE, FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE.

ARTICLE 1 : Documents nécessaires à l'inscription :

- Le **bulletin d'adhésion** correctement rempli et signé ;
 - La **demande de Licence FFBAD** ;
 - Un **certificat médical ou le « QS-SPORT »** : datant de moins **de 6 mois** en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé. L'utilisation du formulaire à télécharger ci-dessous est recommandée. <http://verneuil-badminton.fr/> ;
- Seuls ces documents sont validés par la Fédération Française de Badminton.**
- Le **règlement de la cotisation.**

Attention : Le contrat d'assurance des licenciés ne prend effet qu'à la remise du dossier complet.

ARTICLE 2 : Matériel

Pendant les premières séances d'essai, des raquettes peuvent être prêtées par le club. Elles peuvent aussi servir de matériel de remplacement sur quelques séances si son propre matériel est défaillant.

Pour les séances collectives, des volants plastiques sont fournis. Les volants plumes sont à la charge des joueurs.

Pour les interclubs, les volants seront fournis par le club ; en revanche, ils restent à la charge des joueurs pour les compétitions individuelles (tournois).

Les joueurs se doivent de respecter le matériel mis à leur disposition ; l'installation et le rangement sont assurés par tous les licenciés. Par respect du gardien et des autres sections, il convient de commencer le rangement 10 minutes avant la fin de la séance.





ARTICLE 3 : Participation aux séances

En cas de surnombre, il conviendra de privilégier les jeux en double. Le club se réserve le droit de demander aux joueurs de céder leur place sur le terrain, ou de limiter la durée des matchs à 2 set uniquement selon l'encombrement, afin que chacun puisse pratiquer le badminton équitablement.

Les séances ne sont pas encadrées par un entraîneur, sauf celle dédiée, qui sera ouverte seulement au joueur ayant souscrit à cette option.

ARTICLE 4 : Tarifs

Le prix de la **cotisation ADULTE** (à partir de 16 ans) pour la saison 2026/2027 est fixé à :

- 95€ pour la licence loisir
- 120€ pour la licence compétiteur
- 30€ pour l'option entraînement

Le prix de la **cotisation JEUNE** (- de 16 ans) pour la saison 2026/2027 est fixé à : **65 €**

10% de remise sur l'ensemble des licences à partir du troisième membre d'une même famille.

ARTICLE 5 : Compétitions

Les joueurs titulaires d'une licence compétiteur bénéficient de la prise en charge de 70 % des frais d'inscription aux tournois, dans la limite de 50 € par saison, sur présentation d'un formulaire de demande de remboursement fourni par le club.

Les joueurs titulaires d'une licence loisir peuvent participer aux tournois, mais les frais d'inscription restent entièrement à leur charge.

Le club offre les inscriptions aux championnats départementaux et régionaux.





ARTICLE 6 : Transport et frais de déplacements

Le transport sur les lieux de compétition est laissé à la responsabilité et à la charge de chaque licencié. Ses frais de déplacement ne sont pas pris en charge par le club dans le cas d'une participation à un tournoi.

Dans le cas d'une participation à une compétition officielle organisée par la Ligue ou la Fédération, les joueurs qui auront pris leur véhicule (à condition que ce dernier se compose d'au moins 3 joueurs) auront la possibilité de demander une attestation de déplacement permettant une réduction d'impôt sur le revenu.

ARTICLE 7 : Droit à l'image

Tout adhérent est susceptible durant la saison d'être pris en photos lors de manifestations ou d'entraînements du club. Ces photos pourraient être visibles sur le site internet ou tout autre support de communication du club (en cas de refus, une demande écrite devra être adressée au club).

ARTICLE 8 : Sanctions

En cas de non-respect dudit règlement, ou en cas de comportement pouvant porter préjudice au club, l'adhérent pourra être convoqué par le bureau et sanctionné en fonction de la gravité de l'acte (avertissement, suspension temporaire ou permanente des avantages ou de l'adhésion au club).

